



Auxiliaire de puériculture f/h

Par voie de mutation, détachement ou à défaut contractuelle

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (28 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population. Fresnes ambitionne d'associer ses citoyens dans ses projets de transformation afin d'accompagner sa transition écologique. Ainsi, les élus et l'équipe de direction générale impulsent des actions de modernisation de fonctionnement pour tendre vers une amélioration continue.

Rattaché(e) à la direction des affaires générales et de la petite enfance du département des services à la population, vous prenez en charge l'enfant individuellement et en groupe, vous lui donnez les soins quotidiens et collaborez aux activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant. A ce titre, vos missions principales sont :

Mission

Vous assurez l'observation de l'enfant et répondez à ses besoins fondamentaux (accueil, changes, jeux, chants, repas, siestes, sorties...),

Vous assurez les transmissions avec les parents et entre les collègues et participez aux réunions de parents, Vous êtes le référent d'un groupe d'enfants dont vous assurez la prise en charge pour les activités en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants, et les adjoints d'animation,

De plus, vous participez à la sensibilisation de l'équipe aux règles d'hygiène et assurez le suivi des visites médicales ainsi que la gestion des produits pharmaceutiques.

Profil

Diplôme professionnel ou certificat d'auxiliaire de puériculture,
Connaissance du développement psychomoteur du jeune enfant,
Connaissances para médicales (soins d'hygiène, prévention),
Techniques d'animation,
Activités manuelles,
Devoir de réserve,
Dynamisme,
Sens de l'écoute et de l'organisation,
Pondération.

Informations complémentaires

- Temps complet
- Horaires variables (37h30/semaine)
- Participation à la mutuelle
- Possibilité élargie de formation
- Réunions diverses
- Travail en section auprès des enfants
- Vacances en fonction des nécessités de service
- Fermeture entre Noël et le jour de l'An ainsi que 4 semaines en Août